



LES NOUVELLES ORIENTATIONS INDUSTRIELLES EN CÔTE D'IVOIRE, DE 2011 À LA SURVENUE DU COVID-19

Kouamé Christophe N'GUESSAN

Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)

nchristophe2014k@gmail.com

&

Abé Laurent ABE

Université Péleféro Gon Coulibaly-Korhogo (Côte d'Ivoire)

abeabelaurant@gmail.com

Résumé : Après le conflit politique et armée de 2011, l'Etat ivoirien se devait de relancer son appareil industriel. Cette opération nécessita d'importantes stratégies réformatrices et de nombreux investissements. Il fallait également renforcer les entreprises existantes et contribuer à l'avènement d'une nouvelle génération d'industries.

Aussi, la réorientation industrielle entreprise par les nouvelles autorités ivoiriennes nécessitait un environnement sain, apaisé et favorable aux investissements industriels. A l'avènement de la maladie à coronavirus, en Côte d'Ivoire, en 2020, les nouvelles orientations industrielles, engagées par les autorités ivoiriennes, avaient déjà un rendement remarquable, grâce aux investissements colossaux entrepris dans ce secteur.

Mots-clés : Crise politico-militaire, industrie, coronavirus.

THE NEW INDUSTRIAL ORIENTATIONS IN COTE D'IVOIRE, FROM 2011 TO THE OUTBREAK OF COVID-19

Abstract : After the political and armed conflict of 2011, the Ivorian state had to revive its industrial apparatus. This operation required major reform strategies and numerous investments. It was also necessary to strengthen existing businesses and contribute to the advent of a new generation of industries.

Also, the industrial reorientation undertaken by the new Ivorian authorities required a healthy, peaceful and favourable environment for industrial investment. With the advent of coronavirus disease in Côte d'Ivoire in 2020, the new industrial orientations, initiated by the Ivorian authorities, already had a remarkable return, thanks to the colossal investments undertaken in this sector.

Keywords: Politico-military crisis, industry, coronavirus.

Introduction

L'économie ivoirienne est tributaire de l'agriculture, depuis l'ère coloniale. Il s'agit d'une économie de plantation instaurée par l'administration coloniale. C'est de cette économie que la Côte d'Ivoire a hérité à l'indépendance avec, notamment les exportations de bois et des matières premières agricoles telles que le café, le cacao, l'ananas et la banane d'exportation (K. C. N'guessan, 2014, pp.10-11). L'industrie dénombrable sur le territoire ivoirien à cette époque, était bien lacunaire, selon K. C. N'guessan (2014, pp.39-42).

Ainsi, conscient de ce que les matières premières agricoles ne pouvaient seules lui garantir une autonomie financière, la Côte d'Ivoire élabore depuis 1960, des plans de développement. Cette politique de planification a permis au pays de diversifier ses sources de revenus, notamment avec l'industrie. Mais, cette industrie était toujours dominée par une première transformation des matières premières agricoles.

Malgré cette typologie de l'industrie ivoirienne, le pays est l'un des mieux industrialisés de l'Afrique de l'ouest, après le Nigéria¹. Cependant, jusqu'en 2011, cet élan pris par cet embryon d'industries en constitution a été soumis aux effets néfastes de la crise politico-militaire déclenchée en 2002. Les investissements, dès lors, étaient de plus en plus rares dans ce secteur d'activité du fait de l'insécurité créée par cette crise armée. Il a fallu attendre des années après 2011 pour que ce secteur retrouve véritablement son lustre d'antan, sur toute l'étendue du territoire. Mais ce nouvel élan fut à nouveau perturbé par la maladie à coronavirus, qui toucha le monde entier dès les années 2019-2020.

L'Etat a-t-il pu relancer l'industrie ivoirienne, de la fin de la crise politico-militaire de 2011 à l'avènement du Covid-19 en 2020?

L'objectif de cette étude est de montrer le rôle de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la relance de son appareil industriel, de la fin de la crise armée de 2011 à l'avènement de la pandémie à Coronavirus en 2020.

1. Méthodologie

Divers types de documents ont contribué à élaborer ce travail. Ceux-ci ont été consultés dans des centres de documentation et sur internet. A l'issue de ces consultations, une multitude d'informations était à notre possession. Il a donc fallu opérer un tri. Les documents ainsi sélectionnés ont été ensuite confrontés entre eux afin de garder ceux nécessaires à l'élaboration de ce travail ; ce qui a permis d'aboutir à des résultats.

2. Résultats

Trois axes de réflexion sont mis en exergue, dans cet article. Ce sont: la situation et les stratégies de relance de l'industrie ivoirienne après la crise politico-militaire de 2011 (2011-2018) ; les investissements matériels et le nouvel élan du secteur industriel ivoirien entre 2018 et 2020 et enfin, le rendement et le bilan de l'industrie ivoirienne entre 2011 et 2020.

2.1. Situation et stratégies de relance de l'industrie ivoirienne après la crise politico-militaire de 2011 (2011-2018)

Cet axe traite de l'état des lieux de l'industrie ivoirienne à la fin de la crise politico-armée de 2011. Il s'agit aussi de voir les stratégies de relance de ce secteur, à cette époque.

¹ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffre - édition 2016*, Abidjan, Dialogue production, 228p., p.102.



2.1.1. Situation de l'industrie ivoirienne en 2011

L'industrie ivoirienne, dans son ensemble, était inexistante en 2011. En effet, depuis la fin de l'année 2010, la Côte d'Ivoire, du fait des oppositions entre ses leaders politiques, vivait au ralenti. Les deux pôles industriels du pays que sont Abidjan et Bouaké avaient cessé de fonctionner. Bouaké connaissait ce sort depuis 2002, au moment où la rébellion y installa son quartier général. Abidjan était donc le seul véritable pôle industriel de la Côte d'Ivoire, depuis-lors. Celle-ci déstabilisée à son tour par la guerre de 2011, réduisit à néant le potentiel industriel de la Côte d'Ivoire.

A la fin de l'année 2011, la part du secteur secondaire dans le PIB ivoirien était de -7,3%². A cette même date, le taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire était de -4,4%³. Quant à l'Indice Harmonisé de Production Industrielle (IHPI), il était de 104,6 en 2011 contre 113,6 en 2010⁴. En termes de croissance au niveau de cet indice, cela représentait -7,9% en 2011 contre -4,1% en 2010⁵. La guerre avait non seulement stoppé net l'industrie dans ce pays, mais elle avait également mis à mal l'état physique et psychologique des entreprises, des finances et des financiers. En ce qui concerne les Investissements Directs Etrangers (IDE), ils ne représentaient que 135,1 milliards F.CFA en 2011⁶ contre 6,978 milliards de dollars US en 2010; soient 3440,154 milliards F.CFA⁷. Cette situation résultait du fait que depuis le déclenchement de la crise de 2002, la destination Côte d'Ivoire n'était plus de choix pour les investisseurs, surtout étrangers.

L'avènement de la crise de 2011 a davantage compliqué la situation. Au sortir de celle-ci, tout était à refaire pour relancer ce secteur. Et cela nécessitait l'adoption de certaines stratégies.

2.1.2. Les stratégies de relance de l'industrie ivoirienne (2011-2018)

Les stratégies de relance de l'industrie ivoirienne sont appréciables à deux niveaux. Elles sont relatives « [...] notamment aux investissements massifs et structurés ainsi qu'aux réformes menées dans ce secteur [...]»⁸.

2.1.2.1. Les réformes dans l'industrie ivoirienne après 2011

Les réformes dans l'industrie ivoirienne après 2011 se résument à l'adoption d'un nouveau Code des investissements (ordonnance 2012-487 du 07 juin 2012) plus attractif, la restructuration du

² République de Côte d'Ivoire, s.d., *Plan National de Développement PND 2016-2020, diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence*, s.l., s.é., 119p., p.18 (Voir tableau 1)

³ Ministère du Plan et du Développement, *Côte d'Ivoire, Perspective d'investissement et opportunité de croissance*, [en ligne], www.plan.gouv.ci (consultée le 20 avril 2022)

⁴ L'Indice harmonisé de la production industrielle est un instrument statistique qui permet de mesurer l'évolution de la production industrielle. Cf. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, Op. Cit., pp.102 -103.

⁵ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Op. Cit., pp.104-105.

⁶ Ministère du Plan et du Développement, *Côte d'Ivoire, Perspective d'investissement et opportunité de croissance*, [en ligne], Op. Cit. (consulté le 20 avril 2022)

⁷ A cette époque, 1 dollars US équivalait à 493 F.CFA. Cf. agence ecofinance, *En deux décennies, la Côte d'Ivoire a quintuplé son stock d'IDE entrants*, [en ligne], agencecofin.com (consulté le 31 août 20122).

⁸ Ministère du Plan et du Développement, s.d., *Plan National de Développement PND 2021-2025 diagnostique et stratégie*, tome 1, s.l., s.é., 189p., p.87.

[...] Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé, la mise en place d'un mécanisme d'appui à la transformation des matières premières agricoles (anacarde, cacao, coton, etc.), le renforcement des normes, l'amélioration de la qualité de la lutte contre la contrefaçon et le développement des zones industrielles⁹.

Le nouveau Code des investissements, à l'instar des précédentes, « [...] fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en Côte d'Ivoire »¹⁰. Celui-ci mentionne entre autres ce qui suit, en ce qui concerne le développement de l'industrie en Côte d'Ivoire:

- a) favoriser et promouvoir les investissements productifs, les investissements verts et socialement responsables en Côte d'Ivoire;
- b) encourager la création et le développement des activités orientées notamment vers:
 - la transformation des matières premières
 - L'amélioration de la qualité des produits
 - les filières agro-industrielles¹¹.

Ces points susmentionnés traduisent l'orientation industrielle souhaitée par l'Etat de Côte d'Ivoire pour les années à venir. En dehors de ce canal d'évolution des activités industrielles, l'Etat garantissait aux investisseurs une certaine sécurité de leurs affaires. Il s'agit d'une égalité de droit entre les entreprises nationales et étrangères, d'une assistance de l'Etat aux entreprises en difficulté, d'une facilité d'accès aux capitaux et surtout d'une facilité de mobilité de ceux-ci, etc. L'Etat ivoirien s'engage à assurer un procès équitable en cas de confrontation judiciaire entre entreprises nationales étrangères. Il s'engage également au respect de traités et lois industrielles internationales¹².

Outre les mesures ci-dessus, l'Etat ivoirien a restructuré le cadre institutionnel de promotion industrielle en Côte d'Ivoire, grâce à une structure créée par décret présidentiel le 06 septembre 2012. Le décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant effectivement création du CEPICI, définit en son article 4 et en 7 points, les missions assignées à celui-ci¹³.

En effet, selon l'article 4 du texte créateur du CEPICI, celui-ci est un guichet unique d'investissement direct en Côte d'Ivoire. Il doit fédérer, coordonner et rationaliser l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales, quant à la promotion des investissements et le développement du secteur industriel¹⁴.

L'avènement du CEPICI exemptait désormais les investisseurs privés des tracasseries jadis nombreuses, obligatoires à la constitution des dossiers administratifs pour

⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en Chiffres*, Op. Cit., p.102.

¹⁰ République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2012, *Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012 portant Code des investissements*, s.l., s.é., 18p., p.3

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, pp.3-4.

¹³ République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2012, *Décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI*, s.l., s.é., 10p., pp.2-4.

¹⁴ République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2012, *Décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI*, Op. Cit., pp.2-4



monter une entreprise en Côte d'Ivoire. Il établissait un cadre unique de gestion des dossiers, de concertation et d'entretien nécessaires à l'établissement de toutes nouvelles entreprises. En somme, la création du CEPICI apportait une réforme majeure au cadre des affaires industrielles.

Le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP) était présidé par le Premier Ministre et initiait des rencontres ministérielles conduites par le ministre de l'économie et des finances, de l'industrie et des ministères sectoriels. Ce cadre d'échange permettait des rencontres régulières entre l'Etat et le secteur privé; ce qui permet d'anticiper certaines difficultés et de régler directement les problèmes à temps opportun¹⁵. En parallèle aux activités du CCESP, l'organisation de la journée nationale du partenariat depuis 2015 par le gouvernement ou la participation de celui-ci aux grandes rencontres du secteur privé contribuent à améliorer et à fluidifier le dialogue¹⁶. Entre 2013 et 2014, l'Etat ivoirien confia la gestion et le développement des infrastructures industrielles à l'AGEDI et au FODI. L'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et le Fond de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) furent respectivement créés par le décret N°2013-298 du 02 mai 2013 et l'ordonnance N°2014-633 du 22 octobre 2014¹⁷. L'AGEDI a été créée pour faciliter l'installation des industries en Côte d'Ivoire. Son rôle est de faciliter les procédures et de conditionner l'occupation des terrains industriels. Il lui appartenait de construire et de gérer les nouvelles zones industrielles du pays et d'attribuer les lots à usage industriel¹⁸. L'objectif de l'Etat ivoirien, à la création de cette agence placée sous la tutelle du Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME)¹⁹ était de désengorger ce département ministériel pour faciliter l'installation des industries en Côte d'Ivoire. Le 1^{er} août 2018, le gouvernement ivoirien adopta un nouveau Code des investissements, complémentaire à celui de 2012. Ce nouveau code comportait de nombreuses innovations, notamment au niveau du cadre institutionnel, des règles fiscales et des obligations à la charge des investisseurs, à l'instar du précédent. Celui-ci « [...] s'inscrit dans un objectif de transparence et d'attractivité des investisseurs »²⁰. La transparence dans les investissements en Côte d'Ivoire était le souci primordial de l'Etat ivoirien à la rédaction du Code des investissements N° 2018-646 du 1^{er} août 2018²¹. A ce propos, la majorité des innovations concernait surtout le règlement des contentieux entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les investisseurs. Au niveau des modalités de règlement, il avait le retrait de l'accès direct à l'arbitrage CIRDI, l'inclusion d'une clause d'option irrévocable pour l'investisseur et la promotion de l'arbitrage institutionnel de l'OHADA²².

¹⁵ OCDE, s.d., *L'avancée des réformes vers l'émergence en 2020, rapport d'avancement de mi-parcours 2018* (N°4), s.l., OCDE, 193p., p.40.

¹⁶ *Ibid.*, p.41.

¹⁷ GIZ/GBN, 2020, *Guide de l'investisseur - investir en Côte d'Ivoire*, Abidjan, HOODA GRAPHICS, 312p., p. 230.

¹⁸ Les pages vertes, s.d., *AGEDI (Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles)*, [en ligne], <http://lespagesvertesci.net> (consulté le 03 octobre 2022)

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Mouhamed KEBE, Mahamat ATTEIB, Mouhamoud SANGARE, *Le nouveau code des investissements en Côte d'Ivoire : focus sur les enjeux relatifs au développement durable et au règlement des différends*, [en ligne], <https://www.iisd.org> (consulté le 12 février 2022)

²¹ CEPICI, *Côte d'Ivoire, le code d'investissement*, [en ligne], www.CEPICI.gouv.ci (consulté le 10 février 2022)

²² Mouhamed KEBE, Mahamat ATTEIB, Mouhamoud SANGARE, *Op. Cit.* (consulté le 12 février 2022)

Le retrait à l'accès direct à l'arbitrage CIRDI, au profit de la CCJA, ôtait la primauté unilatérale d'arbitrage dévolue jadis à la seule compétence de cette structure contrôlée par l'Etat. L'investisseur pouvait désormais recourir à d'autres institutions d'arbitrage pour le règlement de différends qui l'opposent à l'Etat. Cela est une innovation dans la mesure où l'ancien schéma pouvait être contesté du fait de son inféodation à l'Etat ivoirien. Le cadre de résolution des litiges «investisseur-Etat» se trouvait ainsi libéré et plus crédible.

L'inclusion d'une clause d'option irrévocable pour l'investisseur sous-entend la renonciation à tout arbitrage autre que celle choisie par l'investisseur pour la résolution du problème, qui l'oppose à l'Etat. Cette autre innovation a l'avantage d'un contrôle et d'un suivi des affaires en règlement à la justice. Elle permet ainsi d'assainir le milieu des affaires industrielles en Côte d'Ivoire et de se détourner des imbroglios juridiques.

Le nouveau code des investissements 2018 décide également de promouvoir l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Ce choix devait convaincre les investisseurs en général et industriels en particulier, du dynamisme du milieu des affaires et de la volonté de l'Etat ivoirien de se hisser au diapason des lois internationales, quant à ce qui concerne l'arbitrage dans les litiges qui l'opposeraient aux entreprises.

La résolution des problèmes entre les investisseurs et la Côte d'Ivoire est désormais censée se faire dans un cadre plus crédible et indépendant de la tutelle de l'Etat.

Parallèlement au développement du cadre des affaires, de façon générale et en particulier des affaires industrielles ainsi réformé²³, l'Etat s'est attelé à investir dans les infrastructures économiques et industrielles après 2011.

2.1.2.2. Les investissements dans les infrastructures économiques et industrielles après 2011

Donner un souffle nouveau à l'industrie ivoirienne, après la crise politico-armée de 2011, engageait l'Etat à redynamiser les infrastructures économiques de base. Ces investissements concernaient le secteur des routes et celui du Port Autonome d'Abidjan.

En ce qui concerne les routes, selon le Plan National de Développement PND 2016-2020,

Les grands investissements réalisés dans ce secteur depuis 2012 ont permis le renforcement du tronçon Abidjan-Singrobo long de 140 km, la construction des autoroutes Singrobo-Abidjan longs de 86 km, Abidjan-Bassam de 28 km d'une part et d'autres part les tronçons Boundiali-Bolona longs de 93 km et Yamoussoukro-Attiégoukro, de 14 km. En outre, 15.000 km de pistes de dessertes ont été réhabilitées²⁴.

²³ Cette lecture des réformes de l'Etat dans le secteur industriel ivoirien n'est pas des plus exhaustives. Nous n'avons retenu ici que l'essentiel pour cette étude, notamment les axes majeurs. Des détails plus ou moins intéressants pour le développement de l'industrie ivoirienne, sur cette période peuvent toujours être consultés dans ces deux Codes des investissements élaborés par la Côte d'Ivoire entre 2012 et 2020.

²⁴ République de Côte d'Ivoire, s.d., *Plan National de Développement PND 2016-2020 diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la voie de l'émergence*, Tome 1, s.l., s.e., 119p., p.55.



L'Etat ivoirien en intervenant ainsi, emboîtait le pas à Félix Houphouët-Boigny, qui disait que « [...] ouvrir des routes, c'est au contraire avoir la fierté de montrer son pays [...] » (F. Grah Mel, 2010, p.55). Or, montrer son pays dans le domaine économique en général et industriel en particulier, c'est présenter ses potentialités économiques aux investisseurs désireux d'y investir. C'est également rassurer et faciliter le déroulement des activités industrielles déjà présentes. De ce fait, la construction des infrastructures économiques de base fut menée sans interruption jusqu'à l'avènement de la maladie à Coronavirus, qui vint limiter cette lancée des autorités ivoiriennes.

En 2015, le gouvernement ivoirien lança les travaux pour l'aménagement du Port d'Abidjan²⁵. Ceux-ci se sont achevés en décembre 2018²⁶. C'étaient à coût de 150 milliards F.CFA, dont un prêt de 127,5 milliards F.CFA de Eximbank de Chine (85%) et 15% de fonds propres du port, soient 22,5 milliards F.CFA²⁷. Le port avait désormais un Tirant d'eau de 16m²⁸ et une passe d'entrée élargie de 350m²⁹ contre 12 m³⁰ de Tirant d'eau et 200 m de passe d'entrée, auparavant³¹.

Pour ce qui est du renforcement des industries existantes, il était d'abord théorique, à travers la prise de mesures, longuement présentées plus haut³². Il est ensuite physique, avec la restructuration matérielle du secteur. Cette restructuration renforçait d'office les industries existantes. La principale œuvre en la matière fut la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon.

Les dispositions pour renforcer le tissu industriel existant sont contenues dans les textes élaborés pour ce secteur. Ce sont entre autres les Codes des investissements de 2012 et de 2018. Selon le code des investissements de 2012, l'Etat s'engageait à accorder certaines garanties aux industries exerçant en Côte d'Ivoire³³. Il s'agissait, pour l'Etat, de réaffirmer sa crédibilité et son rôle sécuritaire auprès des industries. Ces mesures protectrices des entreprises étaient également soutenues dans le Code des investissements de 2018, qui n'est autre que la formule améliorée de celui de 2012, jugé

[...] inadapté aux priorités définies par l'Etat ivoirien dans le cadre de Plan National de Développement 2016-2020 [...]. La refonte du Code des Investissements viserait donc à améliorer le dispositif précédent au regard de certains axes majeurs [...]³⁴.

Le renforcement des industries ivoiriennes, après 2011, était également appréciable au niveau des garanties que des avantages accordés. Les garanties accordées par ce

²⁵ RTI Officiel, *Le port d'Abidjan procède à l'élargissement du canal de Vridi pour être plus compétitif*, [en ligne], <https://www.youtube.com> (consulté le 31 octobre 2022)

²⁶ *Ibidem*

²⁷ Ministère du Transport, *Port Autonome d'Abidjan: inauguration du canal de Vridi élargi et approfondi*, [en ligne], transport.gouv.ci (consultée le 08 juin 2022)

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Financial Afrik, *Côte d'Ivoire: avec le redimensionnement du canal de Vridi, le Port d'Abidjan retrouve sa compétitivité*, [en ligne], financialafrik.com (consultée le 09 juin 2022)

³⁰ Ministère du Transport, *Op. Cit.* (Consulté le 08 juin 2022)

³¹ Financial Afrik, *Op. Cit.* (consulté le 09 juin 2022)

³² *Supra* pp.3-6

³³ République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2012, *Ordonnance N°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des investissements*, *Op. Cit.*, pp.4-6.

³⁴ République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2018, *Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements*, s.l., s.e., 20p., pp1-20.

nouveau Code ne sont pas différentes de celles prévues dans le précédent. En ce qui concerne les avantages, à «la différence du code de 2012, les avantages accordés au titre de chaque régime d'incitation varient désormais suivants la catégorie de l'entreprise»³⁵. Les entreprises ivoiriennes étant classées en deux catégories: 1 et 2, les avantages accordés étaient selon un mécanisme suffisamment complexe, mais détaillé, contenu dans le Code d'Investissement 2018³⁶.

Conjointement à l'adoption des stratégies et autres efforts pour relancer son industrie, l'Etat de Côte d'Ivoire travaillait également à l'amélioration de la situation sécuritaire du pays.

2.1.3. La restauration de la sécurité en Côte d'Ivoire

Les investissements dans l'industrie ivoirienne, après 2011, ont été tardifs. Jusqu'en 2017, les autorités ivoiriennes étaient toujours à peaufiner les stratégies pour relancer ce secteur. Aussi fallait-il rendre la destination Côte d'Ivoire attrayante, afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Car, au lendemain de 2011, le pays était dans une insécurité inquiétante. A titre d'exemple, «classé 1-5 (bas-haut) selon la criminalité violente dans le pays», la Côte d'Ivoire était au niveau 4 en 2012, soit à 1 point de l'insécurité totale contre 3,5 en 2011³⁷.

Face à un niveau d'insécurité aussi alarmant, la priorité a donc été, pour les nouvelles autorités ivoiriennes, de sécuriser rapidement le pays, quitte à rendre la destination Côte d'Ivoire attrayante. Et cela donna satisfaction au bout de quelques années. Selon une étude du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) de la Confédération Suisse,

[...] l'indice de sécurité établi par l'ONU serait passé à 1,3 fin 2014, puis à 1,18 début janvier 2015 [...]. Cet indice comprend 6 niveaux allant de 1 (environnement le moins dangereux) à 6 (environnement le plus dangereux). A noter que lors de l'annonce de la prolongation du mandat de l'ONUCI en juin 2015, le Conseil de sécurité a déclaré qu'il envisageait de réduire encore les effectifs de l'ONUCI (déjà réduits en 2013 et 2014) et éventuellement de mettre fin à son mandat après la présidentielle de 2015³⁸.

Ce niveau de sécurité a été retrouvé grâce au déploiement des forces de sécurité sur toute l'étendue du territoire. A cela, il fallait ajouter la création d'une unité spéciale de lutte contre le grand banditisme, dénommé CCDO. Le « [...] Centre de coordination des opérations décisionnelles (CCDO) a été créé à Abidjan afin de répondre aux problèmes de sécurité»³⁹. Cette unité composée de forces mixtes a grandement contribué à lutter contre l'insécurité.

En outre, l'Etat, grâce à des partenariats extérieurs, est arrivé à lever des fonds pour réhabiliter son appareil sécuritaire. Ainsi,

³⁵ *Ibid.*, pp.4-6.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Ecole de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, *Perspective Monde*, [en ligne], <https://perspective.usherbrooke.ca> (consultée le 30 septembre 2022)

³⁸ Confédération suisse, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, 2015, *Focus Côte d'Ivoire – situation sécuritaire*, Berne – Waben, 29p., p.7.

³⁹ *Idem*, p.12.



[...] dans le cadre du programme d'appui budgétaire accordé par l'UE, des fonds ont été alloués pour mettre 96 commissariats, sur les 116 que compte le pays, en état de fonctionner. De plus, un Projet d'appui au renforcement du dialogue socio sécuritaire (PARDS) élaboré avec l'appui de l'UE, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Police des Nations Unies (UNPOL) vise, entre autres, à restaurer le dialogue et la confiance entre les populations et la police et à renforcer les capacités des agents de police sur l'ensemble du territoire⁴⁰.

L'amélioration de la situation sécuritaire était réelle à partir de 2015-2017, si l'on s'en tient aux rapports des instances internationales comme l'ONU. Selon le Secrétariat Général de l'ONU, «la situation en matière de sécurité est demeurée stable et a continué à montrer des signes d'amélioration»⁴¹. En février 2017, l'amélioration de la situation sécuritaire amena le dernier contingent des Nations Unies à quitter officiellement le pays⁴². Durant cette même année, le niveau d'insécurité dans le pays avait fortement baissé et les activités étaient progressivement revenues à la normale. A ce sujet, selon le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) de la Confédération Suisse,

Dans l'ensemble, la situation a continué à s'améliorer, comme en témoigne le départ de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dont le mandat a pris fin le 30 juin 2017. Dans son rapport final de janvier 2017 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général du Conseil de sécurité estimait que la situation sécuritaire était restée globalement stable au cours de l'année 2016. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a également fermé plusieurs bureaux au cours des dernières années. Lors de la cérémonie de clôture du bureau de Guiglo (ouest) en avril 2018, la représentante du CICR a expliqué que ce départ découlait de la stabilité retrouvée dans la région. [...]. En juillet 2017, le Danish Refugee Council (DRC) avait également clôt ses activités dans l'ouest de la Côte d'Ivoire où il avait été actif près de onze ans dans le domaine de la protection ainsi que dans celui du soutien aux rapatriés ivoiriens de retour du Libéria⁴³.

C'est après cette période de sécurisation du pays, marqué également par la prise de mesures théoriques rassurantes, avec les Codes des investissements de 2012 et 2018, l'avènement du CEPICI et l'instauration du CCESP⁴⁴, que l'Etat a fini par convaincre les industriels de se tourner à nouveau vers la Côte d'Ivoire. Et c'est après avoir sécurisé théoriquement le secteur industriel, que l'Etat y consacra des investissements matériels.

⁴⁰ Confédération suisse, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, 2015, *Op. Cit.*, pp.12-13

⁴¹ Nations Unies, 2017, *Rapport final du secrétariat général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire*, s.l., s.e., 19p, p.6.

⁴² Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, 2017, *COI Focus CÔTE D'IVOIRE Situation sécuritaire*, Bruxelles, Cedoca, 43p., p5.

⁴³ Confédération suisse, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, 2018, *Focus Côte d'Ivoire – situation sécuritaire*, Berne – Waben, 19p., p.5.

⁴⁴ *Supra*, p.4

2.2. *Les investissements matériels et le nouvel élan de l'industrie ivoirienne après la crise de 2011 (2018-2020)*

La période de 2018 à 2020 a été l'occasion pour l'Etat de donner un souffle nouveau aux activités industrielles. Celui-ci a consisté à effectuer de nouveaux investissements et à donner un nouvel élan à l'industrie ivoirienne.

2.2.1. *Les investissements matériels dans l'industrie ivoirienne après la crise de 2011 (2018-2020)*

La relance de l'industrie ivoirienne, après la crise armée de 2011, a véritablement démarré en 2018. Celle-ci nécessita de nombreux investissements au niveau des zones industrielles. Ces-dits investissements ont d'abord concerné la réhabilitation de l'existant et l'ouverture de nouveaux pôles industriels. D'énormes moyens financiers furent mobilisés pour les réhabilitations, l'acquisition de terres des nouvelles industries et pour le financement de la construction des zones industrielles nouvellement établies.

En ce qui concerne les réhabilitations, la zone industrielle de Yopougon fut remise à niveau à hauteur de 24,7 milliards F.CFA⁴⁵. Celle-ci réhabilitée en 2018, « [...] s'étend sur une superficie de 470 hectares et regroupe 400 entreprises »⁴⁶. Rappelons que ces travaux de réhabilitation ont été financés par l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le Fond de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI)⁴⁷. Outre la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, l'Etat ivoirien a également procédé à la mise en service de zones nouvellement conçues, pour accroître le tissu industriel ivoirien. A Akoupé-Zendji - au PK24 -, 62 ha de terrains furent aménagés à hauteur de 12 milliards F.CFA. Dans le même périmètre, de nouvelles acquisitions de terres de 112 ha et 127 ha ont permis à l'Etat ivoirien de signer avec des opérateurs économiques industriels privés - à qui 180 ha ont été concédés -, des conventions pour des aménagement futurs en 2019⁴⁸. Cette nouvelle zone industrielle doit couvrir, à terme, une superficie de 940 ha⁴⁹. Pour ce projet,

La première phase d'aménagement d'urgence qui a porté sur 62 ha d'un coût total de 11.232.536.350 FCFA TTC et financé sur les ressources du FODI, est achevée à 95% et concerne la voirie, le drainage des eaux pluviales, l'assainissement des eaux usées, l'électrification et l'adduction en eau potable. Les travaux relatifs à l'aménagement d'un espace de 127 ha en maîtrise d'ouvrage public ont débuté en 2019⁵⁰.

⁴⁵ OCDE, Centre de Développement, 2020, *Côte d'Ivoire: l'avancée des réformes vers l'émergence en 2020, rapport d'avancement de mi-parcours 2018 (N°4)*, s.l., OCDE, 193p., p.41.

⁴⁶ Ministère du Plan et du Développement, s.d., *Plan National de Développement PND 2021-2025 diagnostique et stratégie*, tome 1, *Op. Cit.*, p.88.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ OCDE, Centre de Développement, 2020, *Op. Cit.*, p.41.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Ministère du Plan et du Développement, s.d., *Plan National de Développement PND 2021-2025 diagnostique et stratégie*, tome 1, *Op. Cit.*, p.88.



De nombreux projets voyaient le jour et continuaient de se concrétiser à cette période. Ainsi, pendant que les études techniques pour la réhabilitation des zones industrielles de Koumassi et de Vridi étaient achevées en 2019, celles pour l'aménagement des zones industrielles de Bonoua, Aboisso, Yamoussokro et Bouaké étaient en cours d'exécution⁵¹.

La relance de l'industrie ivoirienne après 2011 a été possible grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs. Il s'est agi de revoir les textes, qui régissent les affaires en général et en particulier de donner certaines garanties aux acteurs du secteur, notamment les investisseurs. L'Etat ivoirien a également réhabilité et construit de nouvelles zones industrielles plus attractifs et aux normes modernes. Ce sont ces fondamentaux ci-dessus mentionnés, qui ont dynamisé l'industrie ivoirienne au lendemain de la crise politique et armée de 2011.

2.2.2. *Le nouvel élan du secteur industriel ivoirien après la crise politico-armée de 2011 (2018-2020)*

Les stratégies de relance de l'industrie ivoirienne, adoptées par l'Etat de Côte d'Ivoire, ont permis à ce secteur de connaître une certaine mutation. Retenons que le tissu industriel ivoirien est relativement vaste et varié.

En ce qui concerne la relance de l'industrie minière, celle-ci s'est faite après la levée de l'embargo imposé sur les produits miniers ivoiriens depuis 2005, par les Nations Unies⁵². Cependant, ce secteur doit, en partie, son évolution à la mise en exploitation du gisement d'or de Yaouré, entre Bouaflé et Yamoussoukro⁵³ par l'entreprise Perseus Mining également détentrice de la mine d'or de Sissingué, ouverte en 2018⁵⁴ dans le Nord ivoirien. En outre, l'adoption d'un nouveau code minier dès 2014 a accéléré la délivrance de permis d'exploitation.

Le secteur des produits pétroliers connaît également une croissance du fait de l'évolution des activités des matières plastiques, chimique et caoutchouc. La chute des activités du raffinage, causée par la baisse des cours du brut, qui a fait chuter la production de la SIR à 17,6% n'a aucunement affecté ce secteur dont les activités sont restées en hausse⁵⁵. Cela est dû au fait qu'entre 2010 et 2015, 10 nouveaux permis

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, Op. Cit., p.108.

⁵³ Banque Africaine de Développement /OCDE/ Programme de Nation Unies pour le Développement, 2017, « Côte d'Ivoire », in *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and industrialisation*, Edition OCDE, Paris, pp.1-15.

⁵⁴ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 2020, *Guide de l'investisseur : investir en Côte d'Ivoire*, Abidjan, HOODA GRAPHICS, 312p., p.229.

⁵⁵ Banque Africaine de Développement /OCDE/ Programme des Nations Unies pour le Développement, 2017, *Art. Cit.*, pp.1-15.

d'exploitation ont été accordés; faisant passer le nombre de permis d'exploitation de 15 à 25, sur cette période⁵⁶.

Dans le domaine gazier, l'Etat de Côte d'Ivoire lançait par le canal de Total, son projet de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL). Ce projet combiné à la construction de barrages, notamment celui de Soubré, ont renforcé la capacité électrique de la Côte d'Ivoire⁵⁷. Cela a fait passer la production électrique de la Côte d'Ivoire de 1.409 MW en 2010⁵⁸ à 2.2269 MW en 2019⁵⁹, avec une couverture électrique de 94% en 2019 contre 34% en 2011⁶⁰.

L'essentiel du tissu industriel ivoirien est dominé par les agroalimentaires. Celles-ci, à la veille de la crise de 2011, enregistraient déjà l'entrée de nouvelles minoteries sur le marché ivoirien, avec Les Moulins de Côte d'Ivoire (LMCI), les Moulins Modernes de Côte d'Ivoire (MMCI) et Sema⁶¹. Cette nouvelle donne mettait fin au quasi-monopole des Grands Moulins d'Abidjan (GMA), établis en Côte d'Ivoire depuis cinq décennies environ.

Outre ce qui précède, les autres secteurs d'activité industrielles prenaient de l'importance jusqu'en 2020. Ceux-ci étaient de plus en plus représentatifs dans le tissu industriel ivoirien comme l'indique l'exemple suivant:

[...] les industries textiles et cuir (2,4%); l'industrie du bois et meubles (14,9%); l'industrie du papier, carton et édition, imprimerie (3,3%); les industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques (15,1%) ; l'industrie du verre, de la céramique et des matériaux de construction (2,2%); les industries métalliques (0,3%) ; la fabrication de machines et matériels de tous types (4,3%) [...]⁶².

En mars 2019, le Ministre de l'industrie ivoirienne, Souleymane Diarrassouba, soutenait que la part de l'industrie, dans le PIB, était de 28%⁶³ en 2018.

Jusqu'à l'avènement de la pandémie à Coronavirus, l'on pouvait apprécier le rendement des industries ivoiriennes remis sur les rails depuis la fin de la crise armée de 2011, notamment à partir des investissements colossaux de 2018. Aussi pouvait-on faire un bilan des activités industrielles en Côte d'Ivoire à cette époque.

⁵⁶ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 2016*, Op. Cit., p.106.

⁵⁷ Banque Africaine de Développement /OCDE/ Programme des Nations Unies pour le Développement, 2017, *Art. Cit.*, pp.1-15.

⁵⁸ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, Op. Cit., p.116.

⁵⁹ République de Côte d'Ivoire, *Energie : la capacité de production de la Côte d'Ivoire a augmenté de 60% entre 2011 et 2019*, [en ligne], www.gouv.ci (consulté le 03 novembre 2022)

⁶⁰ Banque Mondiale, 2020, *Le secret du secteur électrique de la Côte d'Ivoire*, [en ligne], banquemondiale.org/fr (consulté le 03 novembre 2022)

⁶¹ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Op. Cit., p.116

⁶² Elysée LATH, *Côte d'Ivoire/ce que pèse réellement l'industrie ivoirienne : ces initiatives pour accroître la part du secteur au PIB*, [en ligne], <https://www.linfordrom.com> (consulté le 17 août 2022).

⁶³ *Ibid.*



2.3. *Le rendement et le bilan de la relance de l'industrie ivoirienne après la crise politico-armée de 2011*

Voir le rendement des industries ivoiriennes, c'est se pencher sur la performance de ce secteur, après les multiples gymnastiques pour le relancer. Il s'agit aussi de voir la production des industries ivoiriennes après tant d'efforts.

2.3.1. *Le rendement de l'industrie ivoirienne (2011-2020)*

Selon l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), le rendement de l'industrie ivoirienne est resté relativement constant après 2011⁶⁴. Celui-ci était de 125,9 points en 2012, 131,8 en 2013, 136,2 en 2014 et 146 en 2015 contre 104,6 en 2011. Entre 2017 et 2018, cet indice était respectivement de 252,4 et 249,1 points⁶⁵. La relative baisse de l'indice, constatée en 2018, ne saurait traduire une quelconque méforme de l'industrie ivoirienne à cette époque. Car sur la même période, le volume de la production industrielle, en Côte d'Ivoire, était en hausse de 4,2% comparativement à 2017⁶⁶.

D'après la Direction Générale de l'Economie, le secteur des industries a progressé de 11,5% en 2019⁶⁷. Cette progression s'est faite avec certains secteurs d'activités industrielles, notamment les BTP (+23,8%), les produits pétroliers (+1,9%), l'extraction minière (+17,5%), l'énergie (+7,3%) et les agroalimentaires (+5,6%) malgré la baisse des autres industries manufacturières (-1,2%)⁶⁸.

Le taux de croissance sur la période 2011-2015 est passé de -7,9% en 2011 à 7,2% en 2015⁶⁹. Cette croissance était de 20,4% en 2012, 4,7% en 2013 et 3,4% en 2014⁷⁰. Cependant la forte croissance constatée en 2012 est due à l'activité continue des agroalimentaires. Elle est également due à la forte activité des matériaux de construction du fait de la remise en chantier du pays après la crise. Elle est enfin la résultante des nombreux « [...] investissements dans l'augmentation des capacités de productions électriques du pays du fait de la demande accrue »⁷¹. Quant aux chutes constatées entre 2013 et 2014, elles sont liées à « [...] la déforestation et à la concurrence déloyale des importations frauduleuses » de bois⁷².

En 2015, le secteur industriel ivoirien plus les BTP étaient dynamiques. Celui-ci représentait 25,5% du PIB du pays⁷³.

Néanmoins, le secteur industriel ivoirien reste dominé par l'industrie manufacturière. Celle-ci comptait pour environ 53% des entreprises et avaient un chiffre d'affaires

⁶⁴ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, Op. Cit., p.102.

⁶⁵ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, *Production industrielle : le secteur industriel en pleine expansion* [en ligne], tresor.gouv.ci (page consultée le 23 août 2022).

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2020, *Situation Economique 2019 et perspectives 2020-2021*, s.l., s.e., 8p., p.2.

⁶⁸ *Ibidem.*

⁶⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, Op. Cit., p.102.

⁷⁰ *Ibid.*, p.104.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*, p.102.

de 5.873 milliards F.CFA en 2016; ce qui représentait à peu près 86% du chiffre d'affaires du secteur industriel⁷⁴.

En outre, la performance de l'industrie ivoirienne entre 2017 et 2018,

[...] provient essentiellement de la performance des branches « Fabrication de produits alimentaires et de boissons» (+9,0%), « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques» (+15,6%), « Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires» (+10,2%), et « Travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie» (8,0%) en dépit du recul de la production de la branche « Extraction de pétrole brut et de gaz naturel; activités annexes» (-6,2%). Hors extraction, la production industrielle de la Côte d'Ivoire progresserait de 5,3% tandis que la production du secteur manufacturier croîtrait de 5,6% au cours de l'année 2018 par rapport à la même période de l'année précédente⁷⁵.

En 2019, la croissance de l'industrie ivoirienne était telle qu'elle représentait 25% du PIB⁷⁶. Au cours de la même année, « l'industrie ivoirienne comptait 8500 entreprises »⁷⁷ et représentait 59% des exportations ivoiriennes avec 18% comme part, pour les produits finis⁷⁸.

Le 11 mars 2020, le premier cas du Covid-19 est déclaré en Côte d'Ivoire⁷⁹. Cette nouvelle situation a recréé un nouveau cadre industriel dans le pays.

L'avènement du Covid-19 en Côte d'Ivoire va obliger le pays, à l'instar des autres, à s'imposer de nombreuses mesures restrictives, pour limiter la propagation de la maladie sur l'étendue du territoire. Ainsi,

[...] un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1.700 milliards visant à réduire les effets de la pandémie a été élaboré. Il se décline en trois (3) axes regroupés en (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie, (iii) des mesures sociales en faveur des populations⁸⁰.

Dans ces conditions, les prévisions de croissance du PIB devraient se situer autour de 1,8%. Et cela se ferait contre une situation référence de 7,2%, selon la Direction Générale de l'Economie⁸¹.

Quel bilan peut-on faire de la relance de l'industrie ivoirienne, de la fin de la crise politique et armée de 2011 à l'avènement du Covid-19?

⁷⁴ Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, s.d., *Livre blanc d'industrialisation de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, CGECI, 88p., p.21.

⁷⁵ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, *Op. Cit.*, (page consultée le 23 août 2022)

⁷⁶ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 2020, *Op. Cit.*, p.226.

⁷⁷ Elysée LATH, *Op. Cit.*, (consulté le 17 août 2022).

⁷⁸ Elysée LATH, *Op. Cit.*, (consulté le 17 août 2022).

⁷⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2020, *Situation Economique 2019 et perspectives 2020-2021*, *Op. Cit.*, p.1.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*



2.3.2. Bilan de la relance de l'industrie ivoirienne après la crise politico-armée de 2011

Le bilan de l'industrie ivoirienne, à l'instar de l'économie toute entière est resté positif, dans l'ensemble entre 2011 et 2020. Car, malgré la crise du Covid-19, la croissance réelle du PIB est restée positive en passant de 6,2% à 2% entre 2019 et 2020⁸². Le secteur industriel a régulièrement atteint une croissance de 10% entre 2012 et 2017 et 8,5% en 2018. Aussi l'industrie ivoirienne est-elle restée leader de la zone UEMOA⁸³. Elle est même la « plus développée de la zone CDEAO, après le Nigéria »⁸⁴.

Le rendement de l'industrie ivoirienne, tel que présenté traduit la réussite du projet des autorités ivoiriennes de relances ce secteur après la crise armée de 2011. Cependant malgré cette réussite, l'industrie ivoirienne reste peu diversifiée. Elle est toujours dominée, à plus de 30%, par l'agroalimentaire, l'industrie chimique et à moins de 20% par les secteurs de l'énergie et de l'eau. Le reste est constitué de diverses industries, notamment des matériaux de construction, du bois, du textile, etc.⁸⁵.

Comme annoncés dans les différents programmes de développement, les projets industriels du pays, doivent porter désormais sur la transformation des matières premières locales. Or, les matières premières locales en question sont à dominante agricoles. Ainsi, un tel projet maintiendra pendant longtemps la typologie actuelle de l'industrie avec une prédominance des agroalimentaires et un avenir moins ambitieux pour les industries dites nouvelles.

Néanmoins, la politique de transformation des productions agricoles mérite d'être saluée, car la Côte d'Ivoire transforme désormais l'entièreté de sa production de palmier à huile et de coton⁸⁶. Mais, le pays transforme encore une part infime de certaines matières premières agricoles majeures comme le cacao (30%) et moins de 5% pour des produits comme l'anacarde, le café, l'hévéa, la mangue et l'ananas⁸⁷.

Un constat bien persistant est que l'industrie ivoirienne n'est compétitive que dans la sous-région et face à celles des pays comme le Sénégal et le Ghana et loin derrière le Nigéria.

Une autre remarque est que l'industrie ivoirienne reste dominée par les capitaux étrangers⁸⁸. Elle est donc, toujours, incapable de mobiliser des ressources locales, pour se développer.

⁸² Switzerland Global Entreprise, *Côte d'Ivoire : Rapport économique 2021*, [en ligne], www.s-ge.com (consultée le 24 août 2022)

⁸³ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 2020, *Op. Cit.*, p.226.

⁸⁴ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, *La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016*, *Op. Cit.*, p.102.

⁸⁵ Baudelaire MIEU, *L'industrie ivoirienne toujours en retard*, [en ligne], www.jeuneafrique.com (consultée le 21 juin 2022)

⁸⁶ Banque Africaine de Développement /OCDE/ Programme de Nation Unies pour le Développement, 2017, *Op. Cit.*, p.4

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*, p.2.

Conclusion

Après la crise politico-militaire, l'industrie ivoirienne, à l'instar des autres secteurs d'activité était à reconstruire. Diverses mesures de relance furent arrêtées par les autorités à ce propos. Il s'est agi de reformer le secteur à travers des textes et des structures d'encadrement et aussi d'effectuer de nombreux investissements pour réhabiliter l'existant et créer de nouveaux cadres viables pour accroître les potentialités industrielles du pays.

Ces actions susmentionnées de l'Etat ont donné un nouveau dynamisme à l'industrie ivoirienne. Et cela, par le renforcement des infrastructures économiques et des industries existantes. Ces actions menées ont fait connaître à l'industrie ivoirienne une certaine évolution. Le rendement de cette industrie, de 2011 à l'avènement de la maladie à corona virus (Covid-19) en Côte d'Ivoire, était bien reluisant, au vu des taux de croissance du secteur industriel ivoirien dans son ensemble et de sa participation au PIB du pays.

Cependant, l'industrie ivoirienne a toujours la même typologie, à savoir une industrie dominée par les manufactures agroalimentaires, employant une main-d'œuvre peu qualifiée et encore assujettie aux capitaux étrangers. Elle reste encore peu compétitive sur le marché international et est limitée, pour sa grande partie, au marché national et sous régional.



Sources, bibliographie et webographie

Sources

- Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, Livre blanc d'industrialisation de la Côte d'Ivoire, Abidjan, CGECL, 88p.
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 2020, Guide de l'investisseur: investir en Côte d'Ivoire, Abidjan, HOODA GRAPHICS, 312p.
- GIZ/GBN, 2020, Guide de l'investisseur - investir en Côte d'Ivoire, Abidjan, HOODA GRAPHICS, 312p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2017, La Côte d'Ivoire en chiffres - édition 2016, Abidjan, Dialogue production, 228p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale de l'Economie, 2020, Situation Economique 2019 et perspectives 2020-2021, s.l., s.e., 8p.
- Ministère du Plan et du Développement, s.d., Plan National de Développement PND 2021-2025 diagnostique et stratégie, tome 1, s.l., s.é., 189p.
- Nations Unies, 2017, Rapport final du secrétariat général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, s.l., s.e., 19p
- OCDE, L'avancée des réformes vers l'émergence en 2020, rapport d'avancement de mi-parcours 2018 (N°4), s.l., OCDE, 193p.
- République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, Décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI, s.l., s.é., 06 septembre 2012, 10p.
- République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2012, Ordonnance N°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des investissements, s.l., s.e., 18p.
- République de Côte d'Ivoire, Présidence de la République, 2018, Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018 portant code des investissements, s.l., s.e., 20p.
- République de Côte d'Ivoire, s.d., Plan National de Développement PND 2016-2020 diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la voie de l'émergence, Tome 1, s.l., s.e., 119p.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement /OCDE/ Programme de Nation Unies pour le Développement, 2017, « Côte d'Ivoire », in African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and industrialisation, Edition OCDE, Paris, pp.1-15.
- Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, 2017, COI Focus CÔTE D'IVOIRE Situation sécuritaire, Bruxelles, Cedoca, 43p.
- Confédération suisse, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, 2015, Focus Côte d'Ivoire - situation sécuritaire, Berne - Waben, 29p.
- Confédération suisse, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, 2018, Focus Côte d'Ivoire - situation sécuritaire (mise à jour), Berne - Waben, 19p.

GRAH MEL Frédéric, 2010, Félix Houphouët-Boigny, l'épreuve du pouvoir, Tome II, Abidjan, Les Editions du CERAP – Karthala, 632p.

N'GUESSAN Kouamé Christophe, 2014, l'industrie agroalimentaire dans l'économie ivoirienne de 1945 à 1960, Université Félix Houphouët-Boigny, Thèse unique de doctorat en Histoire-Option Histoire Economique et Sociale, 359p.

Webographie

Banque Mondiale, 2020, Le secret du secteur électrique de la Côte d'Ivoire, [en ligne], banquemondiale.org/fr (consulté le 03 novembre 2022)

CEPICI, Côte d'Ivoire, le code d'investissement, [en ligne], www.CEPICI.gouv.ci (consulté le 10 février 2022)

Financial Afrik, Côte d'Ivoire : avec le redimensionnement du canal de Vridi, le Port d'Abidjan retrouve sa compétitivité, [en ligne], financialafrik.com (consulté le 09 juin 2022)

KEBE Mouhamed, ATTEIB Mahamat, SANGARE Mouhamoud, Le nouveau code des investissements en Côte d'Ivoire : focus sur les enjeux relatifs au développement durable et au règlement des différends, [en ligne], <https://www.iisd.org> (consulté le 12 février 2022)

LATH Elysée, Côte d'Ivoire/ce que pèse réellement l'industrie ivoirienne : ces initiatives pour accroître la part du secteur au PIB [en ligne] <https://www.linfodrom.com> (consulté le 17 août 2022)

MIEU Baudelaire, L'industrie ivoirienne toujours en retard, [en ligne], www.jeuneafrique.com (consulté le 21 juin 2022)

Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Production industrielle : le secteur industriel en pleine expansion [en ligne], tresor.gouv.ci (consultée le 23 août 2022).

Ministère du Transport, Port Autonome d'Abidjan : inauguration du canal de Vridi élargi et approfondi, [en ligne], transport.gouv.ci (consulté le 8 juin 2022)

République de Côte d'Ivoire, Energie : la capacité de production de la Côte d'Ivoire a augmenté de 60% entre 2011 et 2019, [en ligne], www.gouv.ci (consulté le 03 novembre 2022)

RTI Officiel, Le port d'Abidjan procède à l'élargissement du canal de Vridi pour être plus compétitif, [en ligne], <https://www.youtube.com> (consulté le 31 octobre 2022)

Switzerland Global Entreprise, Côte d'Ivoire : Rapport économique 2021, [en ligne], www.s-ge.com (consulté le 24 août 2022).